



CTA de repli, 8 février 2021

Déclaration liminaire du SNALC

Mesdames et Messieurs les membres du CTA,

Madame La Rectrice,
Mesdames et messieurs les DASEN,

Ce CTA de repli a vocation à demander une nouvelle fois l'avis des quatre organisations représentatives quant aux lignes de gestions relatives aux promotions et mobilités. Vous pourrez nous les présenter sous toutes les formes, y apporter quelques modifications, cela ne changera pas le positionnement du SNALC. Nous voterons contre les deux LDG car elles viennent marquer une rupture radicale avec la transparence qui existait dans les CAPA et CAPD. Ces dernières permettaient aux OS de vous apporter des éclairages, des remontées de terrain, des situations particulières, in fine de représenter au mieux les intérêts de l'ensemble des personnels. Le SNALC demandera à tous les candidats de la présidentielle 2022 de réinscrire les CAPA et CAPD dans leurs programmes. On ne peut accepter au XXI^e siècle un système où les fonctionnaires sont réduits à être des pions. Aussi, nous vous demandons de soumettre au vote de ce CTA le vœu suivant :

Les organisations présentes acceptent-elles oui ou non un retour immédiat des CAPA et CAPD ?

Aussi, vous avez pu constater que de nombreux chefs d'établissement sont descendus manifester devant le rectorat dans l'académie de CAEN pour dénoncer la pénurie dans le second degré. En effet, plus personne n'est dupe, la multiplication des HSA et la baisse drastique des heures postes poussent les chefs à faire des choix qui sont souvent rejetés par les équipes. Il vous suffit de constater depuis jeudi dernier le nombre de C.A où enseignants et parents rejettent massivement les répartitions de DGH. De nombreux chefs sont obligés de venir vous quémander quelques heures pour éviter les rébellions dans leurs établissements. Passer en force serait un jeu dangereux. Pour mémoire, par un jugement du tribunal administratif de Versailles, le SNALC a fait condamner des chefs d'établissement, car ils refusaient les amendements des élus en C.A et leurs répartitions alternatives.

C'est par un fonctionnement démocratique des instances que l'on peut arriver à faire avancer les choses. Nous rappelons que lors d'un vote contre d'une répartition, une autre commission permanente doit être convoquée afin que les équipes puissent proposer d'autres alternatives et que ces dernières soient votées dans un C.A de repli.

Il est certain que les chefs sont soumis à vos délais et sont tiraillés : ils comprennent les équipes, mais ne veulent pas se mettre à dos un DASEN ou un Recteur. Ils savent malheureusement que leur évaluation et leur future mutation en dépendent.

À ce titre, Madame la Rectrice, pourriez-vous nous dire pour chacun des cinq départements qui sont sous votre autorité de combien a été la prime versée à chaque DASEN pour l'année écoulée ? Cette prime appelée prime de sujétion et de résultats qui existe depuis 2014 peut désormais aller jusqu'à 51 700 euros. Il s'agit

d'argent public. Ce n'est pas vous, Madame la Rectrice, qui êtes visée, mais un système opaque qui peut expliquer pourquoi les enseignants en bout de chaînes se sentent floués. Une réponse précise permettrait de mettre fin à la suspicion et à la défiance au moment où le Grenelle de l'Éducation est un fiasco.

Il est ainsi facile de comprendre pourquoi les DASEN sont aux ordres et pourquoi les chefs d'établissement n'ont que très peu de marge de manœuvre pour piloter leur EPLE.

Les CTSD qui se sont tenus la semaine dernière démontrent ô combien on cherche à museler les représentants des personnels. Plus de vote sur les répartitions intradépartementales et donc plus de CTSD de repli. Pensez-vous qu'en agissant ainsi les OS vont appeler au calme et au dialogue ? Vous vous méprenez, plus on muselle les élus, plus on foment la posture et la radicalisation.

Nous vous le répétons depuis des mois : désormais des syndicats minoritaires font de la récupération syndicale en infiltrant des collectifs d'enseignants, d'AED ou encore d'AESH. Le SNALC vous aura prévenu. Il faut vite changer de cap, revenir au dialogue, écouter les organisations syndicales représentatives car, sur de nombreux points, il y a consensus et convergence.

Aussi, de nombreux directeurs d'école nous signalent des saisies de faits établissement de niveau 2 et 3, et ce sans effet. Les directeurs sont de plus en plus exposés à des parents récalcitrants. La nouvelle mesure applicable aujourd'hui quant au contrôle des masques de type 1 pour les enfants est impossible à gérer. Comment contrôler tant d'enfants ? Que faire des élèves qui porteront le masque cousu à la main par mamie ? Encore une injonction sortie du chapeau. Cela devient fatigant.

Enfin, de nombreux personnels administratifs nous font remonter une opacité sur l'octroi du CIA. Certains l'ont perçu en décembre, d'autres en janvier et d'autres rien. Les questions sont simples. Pouvez-vous nous confirmer que tous les personnels administratifs auront touché cette prime au plus tard sur la paie de février ? Pouvez-vous nous rappeler comment vous l'octroyez ? Les personnels administratifs en EPLE se sentent floués car non reconnus dans leurs tâches alors que la gestion COVID leur a demandé encore plus de travail et d'investissement. Nous vous demandons, à cet effet, un GT spécifique relatif aux primes ATSS.

Vous l'aurez compris, Madame la Rectrice, le SNALC n'est pas un adepte de la langue de bois. Il considère que par le dialogue et la transparence, on peut rendre aux instances démocratiques tout leur rôle. C'est ainsi qu'on ramènera de la modération, de la confiance et qu'on mettra fin à la montée des extrémistes de tous bords.

Merci pour votre écoute.

Les représentants du **SNALC** au CTA.



snalc
de l'école au supérieur